



PROCES VERBAL

Ville de Marck-en-Calaisis

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mil dix-sept, le Mardi 14 février, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, WACHEUX Annette, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, MERCIER Sabrina, NOËL Corinne, PILLE Robert, LEGROS Marc, LOUCHEZ Laurence, LENGLIN Daniel, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, GATEL Renée, WILLAUME Quentin, VAUTIER Monique, FOURNIER Annick, DELCROIX Nathalie, EMILE Bernard (A quitté la séance 21h10), FIOLET Evelyne, MASSET Christian, BOUCHEL William, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

LAMBLIN Richard (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
BRANLY Sandrine (Pouvoir William BOUCHEL)
EMILE Bernard (Pouvoir Annick FOURNIER à partir du « point 4 Finances » à 21h10)
COUPE Olivier

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



INFORMATIONS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, Conseillers Municipaux, administrés et internautes qui suivent en direct le Conseil Municipal sur le site Facebook de la ville. Après quelques informations de monsieur le Maire et de madame DESEIGNE Véronique, Adjointe, en introduction avant le conseil, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il convient de désigner le secrétaire de séance : monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner monsieur Quentin WILLAUME.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour au point Finances ; un ajout à l'Ordre du Jour et une nouvelle délibération ont été déposés sur table pour chaque élu.

4.7 Acquisition de caméras-piétons pour la Police Municipale - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)

Cela fait suite à une réception mercredi 8 février dernier d'une circulaire de la Préfecture du Pas-de-Calais relatif à un appel à projet FIPD concernant le financement des équipements des polices municipales.

Le dossier de demande de subvention est à remettre avant le 27 février prochain.

Monsieur le Maire demande donc l'accord pour ajouter ce point à l'Ordre du Jour

Adopté à l'Unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du mardi 03 Janvier 2017

Adopté à l'Unanimité

2 – URBANISME

2.1 Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral envisage un ambitieux projet de valorisation des 350 hectares du site du Fort-Vert, en partenariat avec l'ensemble des usagers du site (dont agriculteurs et chasseurs, afin d'assurer le maintien de leur activité). Les premiers aménagements pourraient commencer dans les prochains mois et pourraient comporter plusieurs phases successives, jusque 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre la séance le temps que Loïc Obled, Délégué de rivages à la Délégation Manche - Mer du Nord du Conservatoire du Littoral, Raphaëlle Acquaviva, Paysagiste au Conservatoire, et Alexandre Driencourt, Chargé de Mission pour le site auprès du Syndicat Mixte EDEN62, nous détaillent plus précisément le projet qui serait conduit sur cet espace.

Interruption de séance et présentation du projet de 19h30 à 20h .

Monsieur le Maire remercie, Madame ACQUAVIVA, Monsieur OBLED et Monsieur DRIENCOURT pour toutes ces explications, propose à présent de reprendre la séance et de poursuivre cet échange par une délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet présenté par le Conservatoire du Littoral pour la valorisation du site du Fort Vert et l'autoriser à engager un partenariat avec le Conservatoire pour la bonne réalisation de ce projet.

Monsieur BOUCHEL félicite le conservatoire pour ce beau projet et souhaite connaître le budget pour ces travaux.

Monsieur OBLED explique qu'il appartient au conservatoire de rechercher les financements auprès des partenaires financiers habituels (région, département, agence de l'eau, Europe...). Il explique que ce projet est un projet prioritaire pour le conservatoire du littoral et que par conséquent, l'apport de fonds propres sera prévu pour sa réalisation. Un travail en commun avec la ville sera nécessaire afin de mettre en cohérence nos politiques de développement du site.

Adopté à l'Unanimité

2.2 Révision du PLU – Débat sur les orientations du PADD

La commune a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit là d'un document essentiel car il anticipe l'avenir de la commune au moins jusqu'à l'horizon 2028, en prévoit son développement.

Le Plan Local d'Urbanisme comportera parmi ses documents un projet d'aménagement et de développement durable. Dans le cadre de la procédure de révision, le Conseil Municipal doit débattre de ce projet de PADD. Monsieur le Maire laisse le soin à monsieur COCHETEUX, du bureau

d'études Verdi qui assiste au Conseil Municipal pour cette révision, de présenter le contenu de projet tout en présentant en amont les grands axes.

Notre commune a vu sa population croître de façon continue depuis près de 50 ans. Il nous paraît important de conserver cette dynamique de croissance démographique. En cela le Schéma de Cohérence Territoriale nous est favorable. Il prévoit d'ici 2028 la possibilité de construire 968 logements. S'il nous faudra densifier la trame urbaine bâtie, il nous faut également réfléchir à une extension urbaine.

Cette extension que nous estimons à 27 hectares pour répondre aux prévisions du SCOT, soit 25 logements à l'hectare et un nombre de logements de 668 en extension urbaine, ne pourra à notre sens s'effectuer qu'au nord de la ville, à savoir sur les espaces situés entre les rues de Verdun et de l'aéroport dans le respect du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport, puis ensuite à l'ouest dans le secteur des basses communes.

En effet à l'ouest nous avons atteint les limites de Calais, sur nos 2 hameaux nous sommes bloqués par les effets de la Loi Littoral. Enfin au Sud, la voie ferrée constitue un obstacle naturel à notre développement, preuve en est les difficultés qu'engendre la fermeture du passage à niveau rue Pasteur.

A terme la place de l'Europe, que nous réaménagerons complètement afin de renforcer l'attractivité de notre ville, retrouvera de par l'extension de la commune vers l'est son caractère de centralité.

Il est essentiel également que nous facilitons les déplacements. Le PADD reprend notre volonté de faciliter les modes de déplacement doux par l'aménagement de la vélo-route, de pistes cyclables permettant de relier nos hameaux, l'aménagement d'une passerelle permettant de relier directement notre future zone d'habitat et le centre-ville.

La création de l'aire de co-voiturage ainsi que notre volonté de disposer à terme d'une halte ferroviaire participe de cette intention de développer d'autres modes de transport. Il sera également indispensable de faciliter les déplacements. C'est l'objectif de la création d'une nouvelle voie routière allant du rond-point de Marck-Est vers l'aéroport puis ensuite vers le Port de Calais. Cet axe, qui consistera à terme l'épine dorsale de notre nouveau quartier permettra de fluidifier le trafic, trop souvent encombré dès qu'un problème survient sur l'A 16, mais aussi d'améliorer la circulation est ouest.

Sur cet axe entre le rond-point de Marck-Est et l'aéroport, monsieur le Maire rappelle aux élus que son financement a fait l'objet d'une promesse claire de co-financement à hauteur de 40 % par le Président de la République lors de sa venue à Calais en 2016.

Des études sont en cours depuis quelques semaines de la part du Département quant aux modalités de déplacements dans le Calaisis, étude préalable inscrite dans le Contrat de Territoire signée entre l'Etat, la Région, le Département, la ville de Calais et l'Agglomération.

Une fois cette étude terminée, nous pouvons attaquer la phase concrète de travail avec nos partenaires sur ce nouvel axe structurant de la commune.

Outre les déplacements il nous faudra accroître l'attractivité de notre commune. C'est tout l'intérêt de la création de petites zones d'activité qui pourront prendre place près de l'aire de co-voiturage et à proximité de cette nouvelle voie.

Enfin c'est tout le sens du projet porté par le Conservatoire et soutenu par la commune qui mettra en avant notre patrimoine naturel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de laisser la parole à M. COCHETEUX afin de présenter le PADD et de pouvoir ensuite en débattre.
Une délibération devra être signée pour acter la tenue de ce débat.

Interruption de séance et présentation du projet de 20h10 à 20h25.

Monsieur le Maire remercie monsieur COCHETEUX pour ces explications, propose de reprendre la séance et de poursuivre cet échange par une délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte et certifier avoir débattu des orientations générales du PADD.

2.3 Modification simplifiée du PLU

Lors de notre précédent conseil, nous avons engagé la procédure de modification simplifiée de notre PLU, afin de modifier son règlement en y intégrant une clause relative aux aires de stationnement des locaux commerciaux soumis à autorisation commerciale.

Les personnes publiques associées ont été consultées, un registre a été mis à la disposition de la population durant tout le mois de janvier. Aucune observation n'a été formulée.

Aussi, il y a lieu désormais d'acter cette modification du PLU en complétant l'article UE 12 de celui-ci d'une clause fixant à une fois la surface du plancher des bâtiments affectés au commerce l'emprise au sol des aires de stationnement de ces bâtiments.

Monsieur le Maire demande donc de modifier le règlement du PLU de la commune en complétant son article sur les stationnements pour les locaux commerciaux.

Adopté à l'Unanimité

2.4 Révision allégée du PLU

Lors de sa réunion du 29 Novembre 2016, le Conseil Municipal avait pris une délibération de prescription pour entamer une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision visait à modifier le classement d'un terrain, propriété communale, situé Avenue François Mitterrand afin de permettre l'aménagement d'une aire de covoiturage (*passage d'une zone A (agricole) à une zone U (urbaine)*).

L'emprise de cet aménagement représentant environ 2 000 m² pour un espace de stationnement pour 22 véhicules dont 2 PMR, 4 places pour les 2 roues et 2 bornes d'alimentation pour véhicules électriques ; il reste donc à disposition environ 6 400 m² pour un total repris au cadastre de 8 481 m². La ville étant contactée régulièrement pour l'implantation de petites cellules commerciales ou artisanales, il paraît opportun d'incorporer dans cette révision la possibilité d'accueillir ce type d'activités sur cette surface disponible en entrée de ville.

Il convient donc aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération de prescription pour cette révision allégée, qui évite d'attendre la fin de la procédure de la révision générale du PLU actuellement en cours, procédure trop longue si l'on souhaite la réalisation de ces projets dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à voter pour la prescription de cette révision allégée.

Adopté à l'Unanimité

2.5 ZAL Léonard de Vinci : vente de terrains communaux

Les parcelles AK 1237 et 1239, situées sur la Zone d'Activités Légères Léonard De Vinci (ZAL), ont été évaluées par le service des domaines suite aux demandes d'acquisition de divers entrepreneurs. La

valeur a été fixée à 19 € le m². Il s'agit des deux dernières parcelles dont dispose la commune sur la ZAL.

Aussi, et afin de pouvoir les vendre aux potentiels acquéreurs, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le principe de consentir ces parcelles à la vente.

Les parcelles AK 1237 et 1239, situées sur la Zone d'Activités Légères Léonard De Vinci, ont été évaluées par le service des domaines suite aux demandes d'acquisition de divers entrepreneurs. La valeur a été fixée à 19 euros le m². Il s'agit des deux dernières parcelles dont dispose la commune sur la ZAL.

Madame DELCROIX interroge le maire sur le prix fixé et indique que Calais vend ses terrains à 30 euros. Elle indique, par conséquent, que la ville aurait pu bénéficier d'une recette supplémentaire en augmentant son prix de vente.

Monsieur le Maire répond qu'au-delà de la recette, cette vente permet de ramener des entreprises sur Marck, de créer de l'emploi et de remplir cette zone.

2.5.1 La Maison BERNARD : Constructeur de Maisons Individuelles

Par courrier en date du 24 janvier 2017, « La Maison BERNARD » constructeur de maisons individuelles nous a confirmé son intention d'acheter une partie de la parcelle AK 1239, pour une contenance avoisinant les 3 800 m².

Cette entreprise de construction de renommée locale est actuellement installée sur la route principale à Oye-Plage.

L'acquisition de ce terrain permettrait donc à La Maison Bernard de construire bureaux et garage nécessaires à son activité de construction actuelle mais également d'y envisager son développement.

Dans la mesure où la création d'une société dédiée à cette nouvelle implantation est actuellement en cours mais sa dénomination pas encore définie, cette vente interviendrait au profit de « La Maison BERNARD » ou de toute autre société créée à cet effet.

La recette attendue pour cette vente est de l'ordre de 72 200 € environ.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle.

Adopté à l'Unanimité

2.5.2 HOLDING DU SEMNOZ : implantation hangars de stockage

Par courrier en date du 09 janvier 2017, la Holding du Semnoz nous a confirmé son souhait de se porter acquéreur d'une autre partie de la parcelle AK 1239 pour une surface de 4 360 m².

Cette parcelle recevra la construction d'un hangar permettant le stockage sous la forme de boxes individuels mis en location. Peu présente dans notre région, cette prestation de location de boxes de stockage sera donc un nouveau service proposé sur Marck.

A terme, il est prévu la création de deux emplois.

La recette attendue grâce à cette vente serait de 82 840 € environ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle à la société Holding du Semnoz.

Adopté à l'Unanimité

2.5.3 CODRON Hervé : espaces verts

Hervé CODRON nous a confirmé par courrier en date du 30 janvier 2017 son souhait de se porter acquéreur d'un terrain de 120 m² situés sur la dernière partie de cette parcelle AK 1239.

M. CODRON a récemment obtenu l'accord d'un permis de construire pour la construction de 6 logements proposés à la location pour personnes âgées. Aussi, il souhaiterait offrir davantage d'espaces verts à cet ensemble de logements jouxtant la parcelle objet de la vente.
La recette estimée est de 2 280 € environ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle à Monsieur CODRON.

Adopté à l'Unanimité

2.5.4 FRANCE MECANIQUE INDUSTRIELLE : fabrication et réparation de pièces mécaniques

Par lettre d'intention du 25 janvier 2017, la société FRANCE MECANIQUE INDUSTRIELLE souhaite se porter acquéreur de la parcelle AK 1237 de 1916 m² dans sa totalité.

Le projet de Monsieur ARICHI consiste en la construction d'un entrepôt dédié à la fabrication, maintenance et réparation de pièces mécaniques mécano-soudées (mécanique générale).

Père et fils, acteurs principaux de cette entreprise travaillent notamment avec des entreprises telles que :

- . Eurotunnel,
- . Draka Comteq France (fondée en 2004. Fabrication de fibre optique),
- . les Dentelles de Calais (Caudry, Storm, Riechers, Noyon...)
- . Etablissements PIZVAL (Italie)

La recette attendue pour cette transaction est de l'ordre de 36 400 € environ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle la société France Mécanique Industrielle.

Adopté à l'Unanimité

2.6 Vente d'un terrain communal « Allée des Erables » au profit de monsieur et madame BRUCHET

Monsieur et Madame BRUCHET demeurant 35 allée des Erables ont émis le souhait, par courrier du 6 avril 2016 de se porter acquéreur de la parcelle jouxtant leur propriété et reprise au cadastre section AI n° 196, pour une contenance de 20 m².

Initialement réservée pour l'implantation d'un poste de transformation électrique, les services d'EDF ont confirmé que la réalisation de cet ouvrage ne s'avérait plus nécessaire et qu'il était donc possible d'envisager la cession de cette parcelle.

Une estimation effectuée par le service des domaines a fixé le prix au m² à 10 €, soit une recette attendue de 200 €.

Compte tenu que cette parcelle soit totalement enclavée et ne présente aucun intérêt pour la commune, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de la vente de cette parcelle à Monsieur et Madame BRUCHET.

Adopté à l'Unanimité

2.7 Société AS 24 - Réaménagement de la station de carburants – Avis du Conseil Municipal

La société de distribution de carburant AS 24 située sur la Zone TransMarck (Z.A.C des Pins) à son origine « Station Essence ELF » avec un permis de construire accordé en novembre 1992, a présenté

un dossier de réaménagement de sa station-service existante (mise en service par AS 24 le 15.9.2011).

En effet, la société AS 24 doit procéder au réaménagement de ces installations suite à la pollution de son site. L'arrêté préfectoral en date du 18 Janvier 2017 confirme l'obligation de dépollution du site.

Toutefois, cette dépollution peut être effectuée parallèlement à la poursuite des activités de distribution de carburant en tenant compte d'un usage identique à l'usage actuel.

Celle-ci s'effectuera en plusieurs phases, comprenant notamment :

- . le nettoyage et le pompage des eaux hydrocarburées dans les regards,
- . l'écémage et l'étanchéification des piézomètres *(piézomètre : forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe),*
- . le contrôle des niveaux de mesures de la nappe,
- . des prélèvements sur piézomètre en phase final de la dépollution.

Au titre de la législation sur les installations classées, ce projet de réaménagement a fait l'objet d'une consultation du public.

Cette consultation s'est déroulée du Lundi 12 Décembre 2016 au Jeudi 12 Janvier 2017 inclus avec la mise à disposition du public d'un registre d'enquête publique.

Au terme de l'enquête, et compte tenu qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre, il appartient maintenant au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Adopté à l'Unanimité

3 – ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Demande d'adhésion de la commune d'Escales à « Grand Calais Terres et Mers »

En application de la Loi NOTRe, la Communauté des Communes du Sud-Ouest du Calaisis était vouée à disparaître, comptant moins de 15 000 habitants. Pour assurer une plus grande cohérence territoriale, et du fait des attaches quotidiennes de la population de ces communes avec l'agglomération, nous avons demandé à madame la Préfète la fusion intégrale de la CCSOC avec Cap Calaisis.

Une autre décision fut prise par madame la Préfète, suivant l'avis de la CDCI qui a décidé la fusion partielle de la CCSOC avec la Communauté de Communes des 3 Pays.

4 communes de l'ex CCSOC, Hames-Boucres, Frethun, Les Attaques, Nielles-les-Calais ont cependant fait un choix différent et ont préféré rejoindre et ce depuis le 1^{er} janvier la Communauté d'Agglomération.

Elles sont aujourd'hui parfaitement intégrées à notre nouvelle communauté, prennent désormais part aux décisions, ont reçu écoute et attention de la part de la Présidente et de l'ensemble des Maires des communes historiques.

Elles peuvent mesurer pleinement aujourd'hui le bénéfice et l'intérêt de cette intégration qui offre notamment à leur population l'accès à de nouveaux services.

C'est le cas des équipements tant sportifs que culturels, c'est aussi le cas des transports en commun, démontrant par la même la pertinence de la cohérence territoriale que nous préconisons initialement.

Les populations des communes qui ont rejoint la CC3P ne comprennent d'ailleurs pas cette situation comme en témoignent les habitants de St Tricat qui constatent impuissants le passage des bus du SITAC sur leur territoire sans pouvoir y monter.

Si initialement le Conseil Municipal d'Escalles s'était prononcé pour l'intégration aux 3 pays, les élus d'Escalles se sont très vite aperçus que l'image qu'on leur dressait de la Communauté d'Agglomération, sur sa situation financière, le spectre d'une perte d'identité de par leur intégration dans une grosse structure était erronée et sciemment déformée afin de susciter la peur.

Ils ont donc manifesté dès novembre leur intention de rejoindre notre agglomération. Il était cependant trop tard pour que ce rapprochement puisse prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

Cette demande a été acceptée par le Conseil Communautaire et les conseils municipaux des 9 villes composant désormais l'agglomération doivent se prononcer sur cette adhésion.

Nous y sommes extrêmement favorables, l'arrivée d'Escalles ne pouvant que renforcer la cohérence touristique de notre territoire, le Cap Blanc-Nez se trouvant ainsi intégralement dans l'agglomération et nous appelons de nos vœux l'ensemble des communes du Calaisis qui le désirent à faire le choix de l'avenir en demandant à leur tour leur intégration à Grand Calais Terres et Mers.

Monsieur BOUCHEL précise que cette demande d'adhésion est en cohérence avec notre bassin géographique et que la commune d'Escalles représente un atout majeur pour le développement touristique de notre territoire.

Adopté à l'Unanimité

3.2 Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité « Grand Calais Terres et Mers » – Avis du Conseil Municipal

Par délibération du 26 novembre 2016, nous nous étions prononcés contre le transfert de la compétence PLU à l'agglomération, comme d'ailleurs l'ensemble des communes qui composaient alors notre agglomération.

Comme monsieur le Maire l'avait indiqué alors, il fallait délibérer à nouveau sur ce sujet, l'arrivée de nouvelles communes ayant entraîné la mise en place d'une nouvelle communauté.

La loi ALUR prévoit le transfert de plein droit à compter du 27 mars 2017 de cette compétence PLU à la communauté d'agglomération.

Les communes-membres ont la possibilité de s'opposer à cette compétence. Leurs conseils municipaux doivent se prononcer expressément avant le 27 mars.

Il nous paraît indispensable que la commune conserve pleinement son développement pour la maîtrise de ces documents d'urbanisme.

C'est pourquoi monsieur le Maire propose à nouveau au Conseil Municipal de délibérer pour marquer notre opposition du transfert de la compétence PLU à l'agglomération.

Adopté à l'Unanimité

3.3 Convention pour la prestation des agents techniques de la ville de Marck au profit de la Communauté d'Agglomération du Calaisis « Grand Calais Terres et Mers »

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Calaisis est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, elle a en charge le ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour la ville de Marck, lors du transfert de la compétence, seuls les agents affectés à temps plein à la collecte des déchets ont été transférés. Certaines missions ponctuelles comme le ramassage des déchets encombrants ou encore le ramassage des déchets dans les rues inaccessibles par les camions étaient effectués par le personnel du service technique. Ces 2 missions continueront à être réalisées par des agents communaux. Le coût de ces interventions doit cependant être pris en charge par l'agglomération dans le cadre de sa nouvelle compétence.

Aussi il convient de formaliser une convention pour permettre cette prise en charge. Les agents des services techniques de la ville de Marck réaliseront la collecte des encombrants sur la base d'une fréquence bimensuelle et la collecte des rues inaccessibles par les bennes à ordures ménagères sur une fréquence hebdomadaire.

Le montant des prestations réalisées sera facturé trimestriellement sur la base d'un coût couvrant les frais engagés par la commune, soit aujourd'hui 619,36 € pour la journée pour les encombrants et 59,35 € pour le ramassage dans les rues inaccessibles.

Par conséquent, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise en place de cette convention.

Adopté à l'Unanimité

3.4 Actualisation du Tableau des effectifs

Les décrets 2016-596 et 2016-604 du 12 mai 2016 réorganisent totalement les carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale notamment par la suppression d'un grade dans chaque cadre d'emplois.

Exemple : cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 31 décembre 2016, 4 catégories :

Adjoint Technique 2^{ème} classe

Adjoint Technique 1^{ère} classe

Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Devenues au 1^{er} janvier 2017 :

Adjoint Technique Territorial (remplace Adjoint Technique 2^{ème} et 1^{ère} classe)

Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Aussi, un adjoint technique est amené à effectuer 1h15 en plus par semaine afin d'assurer le service de circulation dans les écoles. Par conséquent, il y a lieu de transformer son poste d'adjoint technique territorial à 23h30 en un poste à 24h45.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la modification de ce tableau.

Adopté à l'Unanimité

3.5 Recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires

Afin de renforcer la sécurité des enfants accueillis durant le temps de restauration scolaire et de diversifier les activités ludiques qui leur sont proposés, il est proposé de renforcer l'effectif de

surveillance des enfants en primaire en recrutant un enseignant par établissement. Pour rappel, nous accueillons en moyenne 500 enfants par jour le temps du midi.

Les conditions de rémunération de ceux-ci sont fixées par le Ministère de l'Education Nationale. Une démarche sera engagée auprès des enseignants de nos différentes écoles pour savoir s'ils sont volontaires pour effectuer cette mission. Madame Noël Corinne, Conseillère Municipale Déléguée, en charge des écoles, les rencontre actuellement.

La rémunération versée sera donc égale au montant des indemnités fixées par le Décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal. Pour la surveillance en restauration, les montants vont varier entre 10,37 € et 12,82 € de l'heure selon que l'enseignant soit instituteur ou professeur des écoles.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver cette réglementation et de faire assurer une partie des missions de surveillance de cantine scolaire par des enseignants volontaires des écoles de la commune.

Madame DELCROIX demande si les employés municipaux à temps non complet qui souhaiteraient augmenter leur temps de travail ont été sollicités pour réaliser cette mission.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre de l'autorité dans les cantines. Les taux d'encadrement sont respectés et sont suffisants. Mais la ville est confrontée de plus en plus à des perturbations pendant le service scolaire. En effet, les enfants ne respectent quasiment plus que la discipline des instituteurs pour faire respecter l'ordre ; aussi la présence d'un instituteur dans chaque cantine scolaire permettrait, on peut l'espérer, de remettre de l'ordre dans les cantines.

Madame NOEL indique qu'il s'agit d'une proposition d'un directeur lors d'un conseil d'école. La ville est à la recherche de solutions malgré ce qui a déjà été mis en place (permis à points, cours d'anglais ...)

Adopté à l'Unanimité

*Monsieur Emile BERNARD, Conseiller Municipal, demande à Monsieur le Maire l'autorisation de quitter la salle et la séance du Conseil Municipal et par conséquent donne « pouvoir » à Madame Annick FOURNIER pour la suite des délibérations à voter.
(Départ 21h10)*

4 – FINANCES

4.1 Débat d'orientation budgétaire 2017

Avant de passer la parole à Monsieur Raymond LEFEBVRE, premier Adjoint en charge des finances, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les orientations générales que la nouvelle municipalité s'est fixée depuis que les élus ont été élus :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Limitation du recours à l'emprunt afin de ne pas aggraver l'endettement de la commune
- Rendre du pouvoir d'achat grâce à la diminution du taux de la taxe d'habitation
- Des investissements raisonnés n'induisant pas de frais de fonctionnement insupportables pour la commune
- Une co-construction des projets entre élus et citoyens.

L'ensemble de ces orientations ont été respectés en 2016 et seront poursuivies.

Ainsi le taux de la taxe d'habitation n'a cessé de diminuer. Pour rappel il était de 20,89 % en 2013, nous proposerons en mars de le fixer à 19,15 % ce qui représente une diminution de 8,4% depuis l'élection des nouveaux élus.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, celles-ci ont même baissé en 2016 d'1,5 %. Cette diminution a pu être réalisée grâce à une gestion rigoureuse et quotidienne de nos deniers publics par les élus et services municipaux, et alors même que nous avons créé de nouveaux services, comme par exemple l'extension du multi accueil et la création du jardin d'enfants, et mis en œuvre des aides spécifiques pour les jeunes avec l'aide au permis ou à l'accession à la propriété.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un niveau d'autofinancement important des dépenses d'investissement permettant tout à la fois d'investir, pour près de 2,9 millions d'euros en 2016, mais également de le faire sans avoir recours à l'emprunt.

C'est aussi là préserver l'avenir de la commune en réduisant sa dette, qui monsieur le Maire le rappelle s'élevait à 8,114 millions d'euros fin 2013 et qui aujourd'hui s'élève à 6,705 millions d'euros, soit une baisse de 17,37 % en 3 ans !

Les besoins d'investissement sont cependant bien présents, touchant notre patrimoine, nos voiries, liés souvent à l'absence d'une maintenance suffisante constatée ces 30 dernières années.

Il nous faut à la fois engager de gros travaux de rénovation mais aussi préparer notre avenir. Le futur PLU fixera pour les dix prochaines années les grandes orientations d'aménagement de notre commune, les travaux de la place de l'Europe en étant l'un des éléments moteur.

En effet, il est indispensable de renforcer l'attractivité de la ville en modernisant sa place principale afin de la rendre plus fonctionnelle, plus accueillante. Avec l'extension de la ville vers l'aéroport et à l'est du canal, nous renforcerons également le rôle de centralité de cet espace et des équipements publics qui la ceinturent.

Ces travaux sont certes conséquents, près de 5,3 millions d'euros, mais demeurent indispensables. La réalisation de cet investissement ne doit cependant pas s'effectuer au détriment des autres besoins d'investissements.

Pour être clair, nous aurions pu réaliser cet investissement sans avoir recours à l'emprunt. Mais cela nous aurait empêché d'investir partout ailleurs.

Or, nous ne pouvons, nous permettre, de ne pas faire les investissements nécessaires de notre commune, surtout en voirie – monsieur le Maire pense ici au quartier des Hautes-Communes ou à la sécurisation des écoles, tant l'urgence se fait sentir.

C'est pourquoi il est proposé, ce qui est d'ailleurs repris dans l'analyse prospective qui a été envoyée, d'avoir recours à un emprunt pour financer le projet de la place. Cet emprunt viendra couvrir le solde des travaux non couverts par les subventions que nous recevons pour ce projet. Les autres dépenses d'investissement seront financées grâce à notre autofinancement mais aussi les subventions que nous obtenons de nos partenaires, subventions de plus en plus conséquentes d'une année sur l'autre, de par la recherche permanente de financements extérieurs.

Ainsi pour 2016, nous avons déposé 36 dossiers de demandes de subventions et effectivement perçus 550 000 euros. En 2017 nous inscrirons au budget 991 000 euros de subventions certaines, sachant que d'autres demandes sont toujours aujourd'hui en cours d'instruction.

C'est ainsi que nous préserverons l'avenir des finances de notre commune. L'analyse prospective effectuée jusqu'en 2021 en est le témoignage. Nous estimons ainsi notre capacité d'investissement

de 2017 à 2021 à environ 10 millions d'euros, sans aggraver à terme l'endettement de la commune qui devrait se situer fin 2021 à 6,850 million d'euros, soit le niveau qu'il a atteint aujourd'hui.

Les grandes lignes du DOB étant tracées, monsieur le Maire passe maintenant la parole à monsieur Raymond LEFEBVRE, 1^{er} Adjoint, afin qu'il entre plus encore dans le détail.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Pour mémoire, monsieur LEFEBVRE rappelle au Conseil Municipal que le Débat d'Orientation Budgétaire a été rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la loi du 6 février 1992. Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le débat permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités, qui seront affichées dans le Budget, d'informer sur la situation financière de la Commune et de fournir des éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Sur le plan formel, les informations présentées dans le document visent à satisfaire les exigences de la réglementation.

La 1^{ère} partie (pages 1 à 6) présente une **rétrospective des comptes administratifs simplifiés de 2011 à 2016**. Pour cette dernière année, les chiffres ne sont pas définitifs. Les chiffres de 2016 seront examinés dans le détail lors du vote du compte administratif qui précédera le vote du budget. Cependant, d'ores et déjà, je peux annoncer que le bilan de l'année 2016 est positif. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 2 103 931,71 € et que le résultat d'investissement est déficitaire de 568 377,09 €. Le résultat global est donc de 1 535 554,62 €. Ces montants ne sont toutefois pas définitifs.

La 2^{ème} partie (pages 7 à 14) présente une analyse **financière rétrospective de 2011 à 2016**.

Quelques remarques :

1) Autofinancement

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) qui est, schématiquement l'excédent entre les recettes et les dépenses permet largement de couvrir le remboursement de la dette. Sur la période, elle est restée globalement stable, oscillant entre 1.1 et 2 millions.

L'épargne disponible ou « autofinancement net » représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de dette. Il reste lui aussi positif et oscille entre 0.7 et 1.4 millions. Après une période de constante diminution entre 2011 et 2013, on constate un redressement important en 2014, à la faveur de recettes de fonctionnement supplémentaires, notamment la DSU, mais également grâce aux dispositions prises pour réduire les dépenses de fonctionnement. Cette tendance s'est confirmée en 2015 et en 2016.

2) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

La **page 9** présente **l'évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement** ainsi que la part représentative de chacune d'entre elles par rapport au total.

Evolution des recettes de fonctionnement

On constate que les recettes se sont stabilisées cette année : + 0,06 %. Les dotations de fonctionnement ont évoluées de 1,4 % : la baisse de la dotation forfaitaire liée à la contribution de la commune au redressement des comptes publics (près de 182 000 €) a été compensée par la hausse de la DSU liée en partie à l'augmentation de la population.

Les recettes fiscales indirectes sont en progression de 1,4 %, à l'inverse des recettes fiscales directes qui sont en diminution de 1,8 %. Malgré la progression des produits des services, les autres recettes de fonctionnement sont légèrement en baisse du fait de la diminution des dotations de l'Etat pour les contrats d'avenir, mais aussi de la baisse du remboursement par le CCAS des salaires du personnel qui lui est mis à disposition par la ville (154 000 € au titre de 2016 ; 188 000 € au titre de 2015) et des travaux en régie (143 000 € en 2016 ; 214 000 € en 2015).

La baisse des compensations au titre des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (- 24 %) a été compensée par le versement du solde de la subvention Maxigreen pour la Ferme des Aigrettes, par la hausse des participations de la CAF pour la Maison Petite Enfance et des aides d'Eco Emballage pour la collecte des Ordures ménagères.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1.5 %.

Les dépenses de gestion ont diminué de 1.36 % (1.956 M€ pour le chapitre 011 en 2016, 2.072 M€ en 2015).

Les dépenses de personnel représentent environ 59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 0.56 %.

Les intérêts de la dette ont baissé du fait d'un recours limité à l'emprunt en 2015 et à aucun emprunt en 2016.

Le 1^{er} graphique - **page 10** - présente **l'évolution comparée des dépenses et des recettes**. L'écart entre les recettes et les dépenses représente l'Epargne Brute disponible. On constate que les recettes de fonctionnement restent largement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Le 2^{ème} graphique présente l'évolution de la Dotation Forfaitaire dont la baisse est liée à la contribution de la commune au redressement des comptes publics. (- 18 % entre 2013 et 2016).

En page 12, les documents représentent l'évolution des charges et des effectifs calculés en ETP (Equivalent Temps Plein). Les remboursements sur salaires correspondent principalement aux remboursements de salaires pour les contrats aidés (CUI) et à des remboursements de salaires consécutifs aux arrêts de travail liés à des accidents du travail ou liés à des arrêts de maladie pour les agents affiliés au régime général. La hausse des effectifs est en lien avec la création d'un jardin d'enfants et l'extension du multi-accueil de la Maison Petite Enfance.

3) Evolution de la dette

En page 13 est reprise une évolution comparée des dépenses d'équipement et des emprunts contractés et **en page 14** sont présentés l'évolution du stock de la dette et un comparatif entre « Dette nouvelle contractée – Dette remboursée ».

Le 2^{ème} graphique de la page 13 présente la variation de la capacité de désendettement de la commune ou Ratio de solvabilité. Celui-ci exprime le nombre d'année qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne

dégagé. Il est au 31 décembre 2016 de 3.21 années. L'encours de la dette s'élève à 6.705 millions d'euros. Pour rappel cette capacité était fin 2013 de 6.54 années pour un encours de dette de 8.114 millions d'euros.

La 3^{ème} partie (pages 15 à 18) présente graphiques à l'appui, une **rétrospective de l'évolution de la fiscalité directe**, notamment des bases, des taux et des produits des 3 taxes « ménage ». Le tableau – **page 16** - positionne les taux communaux de MARCK, par rapport aux moyennes Départementale, Régionale et Nationale des villes de 5 à 10 000 habitants jusque 2011. A partir de 2012, la comparaison est présentée par rapport aux villes de 10 à 20 000 habitants. Engagée en 2014, la baisse du taux de la taxe d'habitation s'est poursuivie en 2015 et en 2016, ce taux ayant été ramené à 19.5 % en 2016, ce qui représente une baisse de 6,6 % en 3 ans.

Page 18, l'effort fiscal constate « le poids des impôts » (TH+TFB+TFNB+TEOM) qui pèse sur les ménages Marckois par rapport aux ménages des autres communes de France. Plus on s'éloigne de 1, plus l'effort est important.

Le potentiel financier mesure « la richesse » de la commune. On constate que MARCK est largement « moins riche » que la moyenne des communes. A partir de 2014, la comparaison est faite sur les villes de 10 à 20 000 habitants.

La 4^{ème} partie (pages 19 à 22) présente les résultats comptables de l'année 2016. L'examen détaillé des comptes 2016 sera effectuée lors de la présentation du compte administratif lors du prochain conseil.

La 5^{ème} partie (pages 23 à 26) présente les orientations du budget 2017.

Les estimations du budget 2017 sont établies en prenant compte les orientations du gouvernement et leurs conséquences, notamment en ce qui concerne la baisse des dotations aux collectivités. Le budget 2017 prend acte aussi du transfert à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 de la compétence ramassage des Ordures Ménagères. Les montants définitifs des charges et recettes transférés ainsi que leurs incidences sur les attributions qui seront versées à la commune seront actées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées mis en place au niveau de l'agglomération et seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal durant l'année 2017.

Les recettes ont donc été évaluées avec prudence. En ce qui concerne les dépenses, les estimations ont été faites avec rigueur et dans l'objectif d'une recherche systématique des économies de gestion. Les besoins des services ont été pris en compte. Le programme d'investissement sera défini selon les principes suivants :

- Privilégier les investissements non générateurs de frais de fonctionnement supplémentaires
- Cibler les investissements indispensables et raisonnables

En ce qui concerne la section de fonctionnement

Les dépenses. Globalement l'évolution des prévisions de dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2016 est de 1.51 %, déduction faite des dépenses relatives au ramassage des ordures ménagères et tient compte de :

- L'évolution générale des prix principalement des fluides et des fournitures (gaz, électricité, carburants, alimentation, fournitures)
- Des matériaux indispensables pour les travaux effectués en régie par les services municipaux,
- Les nouvelles dépenses liées au fonctionnement des nouveaux services : lutte contre les rats musqués, l'extension du multi accueil et la création d'un jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance (année complète)
- La pérennisation des aides mises en place en 2016 notamment, l'aide apportée aux jeunes pour le permis de conduire, l'aide aux jeunes pour leur insertion professionnelle, l'aide à

l'accession à la propriété, mais aussi au développement des ateliers en direction du public relevant du RSA, ateliers soutenus par le Département et l'Europe

- Des frais d'entretien des terrains et des voiries communales
- Du rappel des factures des frais de chauffage (P3 maintenance)
- De l'augmentation des frais de personnel de 3,6 % déduction faite des salaires des agents transférés (0,303 M €) qui permettra de prendre en compte les évolutions de carrières, de l'augmentation des taux de charges patronales, de l'augmentation du point d'indice (+0.6%) au 1^{er} février 2017, des recrutements des agents de la MPE pour une année entière, du recrutement d'un responsable des espaces verts, d'un travailleur social et du renfort de la surveillance dans les cantines scolaires.

Compte-tenu de ce qui précède, l'autofinancement prévisionnel (023), qui représente l'excédent de recettes sur les dépenses budgétées qui peut être affecté au financement des dépenses d'investissement, devrait se situer à environ 879 000 €.

Les recettes. L'excédent de 2016 qui devrait être reporté pour garantir l'autofinancement prévisionnel ci-dessus est fixé à 300 000 € sur les 2 103 931,71 €, le solde étant affecté directement au financement des dépenses d'investissement et au déficit d'investissement 2016.

- ***Les recettes fiscales :***

Les produits issus des trois taxes (TH, TFB, TFNB) peuvent être estimés à 3 330 000 €. Ces produits ont été calculés en prenant compte une diminution à nouveau du taux de la taxe d'habitation (19,15 % contre 19,50 % aujourd'hui). S'agissant des bases, elles ont été évaluées sur une hausse de 0,8 % (hausse de 0,4 % fixée par la Loi de Finances + 0,4 % au titre de la variation physique).

- ***Les dotations de l'Etat :***

Même si l'Etat réduit de moitié la contribution des communes au redressement des comptes publics, les dotations qu'il leur verse seront à nouveau en baisse en 2017.

Pour la Commune, cette baisse sera atténuée du fait de l'accroissement à nouveau de sa population (10 806 habitants en 2017 contre 10 608 en 2016). Ainsi la dotation forfaitaire peut être évaluée à 1 400 000 € en 2017 (1 456 000 € en 2016). S'agissant de la DSU, l'enveloppe globale est en augmentation de 9,42 % au plan nationale. C'est cette hausse qui sera appliquée pour le calcul de la DSU estimée à 997 000 € pour 2017 (911 000 € en 2016). La dotation de péréquation devrait rester stable et s'élever à 312 000 €. La dotation de compensation devrait croître de 332 000 € du fait du transfert du ramassage des Ordures Ménagères.

- ***Les autres participations :***

La commune devrait bénéficier d'une participation plus importante de la CAF du fait de l'extension du multi-accueil et de la création du jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance. Les crédits correspondant au FDTP sont prévus en baisse de 8 %, baisse décidée par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances).

- ***Les produits de l'exploitation :***

Les prévisions ont été ajustées pour tenir compte des réalisations 2016. Malgré le transfert du ramassage des Ordures Ménagères, elles restent stables grâce aux produits liées à l'extension du multi-accueil et de la création du jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance.

Au niveau de la section d'investissement

Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et au regard des prévisions détaillées précédemment, il peut être dégagé un autofinancement de 2 949 951 € composé du

virement de 879 270 €, du financement du déficit d'investissement 2016 de 568 377 €, des dotations d'amortissement de 266 750 € et de l'affectation du résultat de 1 235 554 €.

A cet autofinancement s'ajoute :

- Des subventions pour un montant de 0,991 M€ (Aménagement de la Place de l'Europe, Eglise des Hemmes, aire de covoiturage ...)
- Le FCTVA et les taxes d'aménagement pour 0,500 M€
- Un programme d'emprunts nouveaux pour le financement de l'opération « Aménagement de la Place de l'Europe » de 0,783 M€ réalisé au fur et à mesure des besoins
- D'autres recettes (cessions foncières, opérations d'ordre, cautionnement ...) : 0,301 M€

L'ensemble des recettes représenterait 5,525 M€.

S'agissant des dépenses, il y a lieu de prendre en compte, avant de déterminer le contenu précis de notre programme d'investissement, les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital de la dette : 0,666 M€
- L'amortissement des opérations patrimoniales et des subventions d'équipement : 0,068 M€
- Les travaux en régie : 0,200 M€
- Le déficit de la section d'investissement pour l'année 2016 : 0,568 M€

Le programme d'investissement 2017 pourrait s'élever à 4,023 M €. Dans ce programme figureront notamment :

- La fin des travaux de l'église des Hemmes : 0,189 M€
- L'aménagement de la Place de l'Europe : 1,255 M€
- L'aménagement de l'extension du cimetière de MARCK Centre : 0,120 M€
- Divers travaux de voirie et d'aménagement des espaces extérieurs : 1,144 € comprenant notamment l'aire de covoiturage, les travaux divers sur voiries et EP, la voirie rue des Cyprès, l'aménagement d'une aire de jeux aux Hemmes de MARCK, le projet participatif, le mobilier urbain, la vidéosurveillance, la piste piétonne avenue de Verdun ...)
- Les travaux de mise en sécurité des écoles (clôture, visiophone, alarme) et l'acquisition de matériel et de mobilier : 0,170 M€
- Les travaux de réaménagement des locaux de la Ferme des Aigrettes : 0,375 M€
- 0,770 M€ pour permettre de faire face aux besoins des services et les travaux divers.

Voilà les orientations qui préfigurent ce qui pourrait être le budget 2017.

La 6^{ème} partie (pages 27 et 28) présente une vision prospective des finances de la commune.

Si nous voulons conserver une situation saine des finances de la commune, il est essentiel que nous soyons vigilants tant sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement que sur le niveau d'investissement que nous entendons réaliser.

L'analyse prospective présentée ici repose sur une évolution de nos recettes limitée à 1 %. Cette évolution s'inscrit à la fois dans notre volonté de continuer de baisser le taux de la taxe d'habitation mais aussi sur le maintien d'une politique de rigueur de l'Etat dans les aides qu'il apporte aux collectivités territoriales.

Si nous voulons continuer à financer principalement nos dépenses d'investissement par l'autofinancement, il est impératif d'essayer de limiter la hausse de nos dépenses de fonctionnement à un niveau maximum de 1,5 %.

De même, si nous voulons continuer à réduire l'endettement de la commune, le programme d'investissement annuel devrait se situer dans une fourchette comprise entre 0,9 à 3,7 M € (dont environ 0,180 M€ de travaux réalisés en régie). L'encours de la dette était fin 2013 de 8,114 M€ et

serait estimé à 6,850 M€ fin 2021 pour un programme d'investissement estimé à 16,27 M€ sur la même période.

Monsieur le Maire remercie monsieur Raymond LEFEBVRE pour toutes ces explications.

Madame DELCROIX s'interroge sur la forte augmentation du poste « charges de personnel » : depuis 2014 : + 8%

Monsieur le Maire indique que la ville a créé une police municipale (+ 3 agents), un jardin d'enfants et a augmenté les places de crèche (+ 6 agents). Il précise aussi que malgré cette augmentation, les dépenses de fonctionnement dans leur globalité ont diminué : ce qui indique que des économies ont été réalisées sur d'autres postes (marchés publics, énergie principalement). Enfin, il indique que naturellement, les dépenses de fonctionnement augmentent chaque année de 2.5 %.

**La présentation du DOB n'étant pas ponctuée par un vote,
monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal
de prendre acte que les dispositions législatives dans ce domaine ont bien été respectées.**

4.2 Subvention exceptionnelle pour l'école des Hemmes de Marck

Chaque année, la municipalité se propose d'aider financièrement les écoles élémentaires mettant en place un projet original (pièce de théâtre, classe de mer, classe verte ...). Cette action avait été présentée aux Directeurs d'écoles et aux parents d'élèves lors d'une réunion du Comité Local de l'Enseignement Public en juin 2016.

Dans ce cadre, nous avons reçu une demande de l'école des Hemmes de Marck qui organise une classe découverte pour 17 élèves de la classe de Cours Préparatoire du 3 au 7 avril 2017 qui se déroulera au centre Education Nature du Houtland de Wormhout.

Il s'agit d'une classe verte à vocation éco-citoyenne destinée à sensibiliser les enfants au respect de la nature, au développement durable et à la consommation responsable.

Le Comité des Fêtes de l'école participe à hauteur de 10 € par enfant et la coopérative scolaire octroie 100 € par enfant.

Devant les refus d'aides d'autres organismes, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'école des Hemmes de Marck afin de réduire le coût de la participation financière des familles et qu'ainsi cette action reste accessible aux petits élèves.

A ce jour et après accord du versement de la subvention communale à la coopérative scolaire de l'école, la participation financière des familles par enfant s'élèvera à 125 €.

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir l'autoriser à verser la subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école des Hemmes de Marck fixée à 1 000 €.

Monsieur BOUCHEL indique que lors du dernier CLEP, l'école élémentaire du Moulin avait proposé un second projet : il s'agissait d'une correspondance entre la classe de CM2 et l'école Léopold School de Londres le mercredi 7 juin 2017 ; le but étant d'échanger sur les deux guerres mondiales et de visiter la capitale anglaise.

Monsieur le Maire précise que la ville prendra à sa charge le coût du transport en autocar incluant la traversée avec le Shuttle.

Adopté à l'Unanimité

4.3 DETR 2017 : conditions de subvention des projets

Par délibérations du 29 novembre, le Conseil Municipal autorisait monsieur le Maire à signer un ensemble de dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Le service instructeur de la sous-préfecture entend à ce que les délibérations prises apportent davantage de précisions quant aux modalités financières propres à chacun de ces dossiers, qu'il était impossible de fournir alors.

La présente délibération complète donc les délibérations prises en novembre 2016 comme suit :

- S'agissant de la Réhabilitation de la Ferme des Aigrettes, la Commune souhaite candidater au titre des "Construction, aménagement ou rénovation de mairies et de locaux administratifs ».
La dépense totale correspondante est estimée à 378 000 €HT. L'aide peut s'élever jusqu'à 25% du montant total des projets, représentant 94 500 €.
- S'agissant de la Rénovation de la Rue Victor Hugo, la Commune souhaite candidater au titre des "Grosses réparations sur chaussées et trottoirs ».
La dépense totale correspondante est arrêtée à 505 740,05 €HT. L'aide peut s'élever jusqu'à 20% du montant total des projets, représentant 101 148,01 €.
- S'agissant de la Rénovation de la Rue des Cyprès, la Commune souhaite candidater au titre des "Grosses réparations sur chaussées et trottoirs ».
La dépense totale correspondante est arrêtée à 103 000,00 €HT. L'aide peut s'élever jusqu'à 20% du montant total des projets, représentant 20 600,00 €.
- S'agissant de la Rénovation des trottoirs de l'Avenue François Mitterrand, Phase 2, la Commune souhaite candidater au titre des "Grosses réparations sur chaussées et trottoirs ».
La dépense totale correspondante est estimée à 120 000,00 €HT. L'aide peut s'élever jusqu'à 20% du montant total des projets, représentant 24 000,00 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider les conditions budgétaires proposées pour le dépôt des dossiers de demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour les dossiers repris ci-dessus.

Pour répondre à la question de Nathalie DELCROIX, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des travaux est prévu et sera réalisé avec ou sans subventions.

Adopté à l'Unanimité

4.4 Contrat de Rayonnement Touristique (CRT) 2017

Demande de subvention pour les évènementiels et le développement touristique communal

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal la modification de la présente délibération par rapport à celle qui vous avait été transmise. En effet, le nom de la course cycliste, 4 jours de Dunkerque, Tour des Hauts de France a encore été amené à changer depuis la rédaction du projet de délibération, il convient de l'adapter en conséquence en ne parlant plus de tours mais de Grand Prix des Hauts de France.

Le Conseil Régional Hauts-de-France renouvelle son appel à projet de Contrat de Rayonnement Touristique, relayé par le Syndicat Mixte du Pays du Calais, permettant de développer des actions à caractère touristique sur la commune.

A ce titre, en 2015 et 2016, la commune a reçu une aide, respectivement pour la mise en place de l'aire de fitness et la signalisation des sentiers de randonnées, et pour la Fête des Islandais.

Monsieur le Maire souhaiterait reconduire la demande de subventions en 2017 pour trois actions de mise en valeur du patrimoine et d'accentuation de l'attractivité de la commune :

d'une part les festivités aux Hemmes de Marck (intégrant l'inauguration de l'Église des Hemmes suite au travail de restauration qui y a été conduit et la Fête des Islandais - le tout évalué à 20 000€), d'autre part, pour l'après-midi d'animations accompagnant le départ du - désormais dénommé - Grand-Prix des Hauts de France sur la commune (évalué à 40 000€), et enfin, pour la réalisation du sentier reliant le bourg-centre au Fort-Vert le long de l'Avenue de Verdun (évalué à 50 000€).

L'aide peut s'élever jusqu'à 30% du montant total des projets, mais, s'agissant d'un appel d'offres, il n'est pas garanti d'obtenir les subventions demandées sur l'intégralité des projets soumis ; une enveloppe fixe étant définie pour l'ensemble du Pays du Calais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs au Contrat de Rayonnement Touristique avec la Région.

Adopté à l'Unanimité

4.5 Aire de StreetWorkout : demande de subvention CNDS et CD62

Dans le cadre de l'appel à projet lancé auprès des Marckois pour le budget participatif, la réalisation d'une aire de streetworkout a remporté le plus grand nombre de suffrages suite au vote en ligne.

Il est envisagé de mettre en place cet équipement à proximité de la Salle de Sport des Tourterelles, le long du sentier de running.

L'investissement s'élève à 12 279.88 € HT.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de son programme « Héritage 2024 » et le Conseil Départemental Pas-de-Calais sont susceptibles de soutenir financièrement le projet.

Le CNDS pourrait subventionner à hauteur de 50 % l'ensemble, le CD62 financerait à hauteur de 30 % l'équipement hors VRD, soit une subvention de 1980,42 €.

Monsieur le Maire demande ainsi au Conseil Municipal d'approuver la réalisation d'une aire de streetworkout.

Adopté à l'Unanimité

4.6 Rénovation de la piste de BMX : Demande de subvention CD62

Il convient de procéder à la rénovation de deux virages de la piste de BMX fortement altérés (opération chiffrée à 8 000 € environ).

Le Conseil Départemental Pas-de-Calais est susceptible de soutenir financièrement le projet (à hauteur de 30 %).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la rénovation de la piste de BMX.

Adopté à l'Unanimité

4.7 Acquisition de caméras-piétons pour la Police Municipale - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

Dans le cadre du décret n°2016-1861 du 23 décembre 2016, pris en application de l'article 114 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur

financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, nous prévoyons l'acquisition de 5 appareils pour le personnel, ainsi qu'une caméra embarquée pour le véhicule.

Le 8 février dernier, la Préfecture du Pas-de-Calais a diffusé une circulaire de Madame la Préfète. Elle indique l'ouverture d'un appel à projet au titre du FIPD concernant le financement des équipements des polices municipales.

Le dossier de demande de subvention est à compléter pour le 27 février prochain, l'aide pouvant s'élever à 50 % des investissements. Cette subvention reste plafonnée à 200 € par appareil.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le projet d'acquisition de ces caméras-piétons pour le service de notre Police Municipale.

Adopté à l'Unanimité

5 – COMMUNICATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle qu'un livret des « Commissions et Comités Consultatifs » a été distribué à chaque élu (déposé sur table en début de séance).

- **TRAVAUX**

A. TRAVAUX DE VOIRIE

- Rue de Bretagne : Les réseaux téléphoniques ont été passés sous fourreaux en janvier, les anciens poteaux béton qui supportaient les fils ont été démontés la première semaine de février.

Les tracés des places de stationnement seront réalisés au plus tard au printemps prochain.

- Rue des Cyprès : La réunion de planification des travaux a été réalisée le mercredi 03 février 2017. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin du mois de février.
- Affaissement à proximité du passage à niveau rue Pasteur
 - Phase 1 : Lundi 13 et mardi 14 février
 - Mise en place d'un tampon de visite en diamètre 80 cm
 - Réalisation des tranchées pour l'enfouissement du refoulement en amont et en aval du PN56
 - Remplacement des tranchées et réfection
 - Vérification du bon fonctionnement de la pompe de relevage et du rejet d'eaux usées
 - Mercredi 15 et jeudi 16 février
 - Pompage du réseau avec mise en place de ballons obturateurs pour réaliser le déplacement de la pompe de relevage
 - Démontage des anciennes conduites de refoulement (hors emprise PN)
 - Obturation du réseau d'assainissement qui ne sera plus utilisé
 - Remise en route de la pompe de relevage et son nouveau réseau d'évacuation
 - Vendredi 17 février
 - Comblement des tronçons abandonnés, par injection de coulis auto plaçant
 - Comblement de la cavité sous le tapis d'enrobés affaissé par injection de coulis auto plaçant pour faciliter le démontage du tapis de voirie
 - Du lundi 20 au vendredi 24 février
 - Démontage du tapis de voirie et des bordures au droit de l'affaissement
 - Mise en œuvre de grave non traité (GNT) de granulométrie 0/31,5 mm pour l'exécution du corps de chaussée
 - Reprise des bordures et du fil d'eau puis réfection du trottoir

- Réfection définitive de la chaussée par mise en œuvre de grave bitume et du tapis de roulement en béton bitumineux très mince (BBTM) adapté au trafic supporté par cette voirie

Conclusion : le Passage à niveau 56 sera de nouveau franchissable par les véhicules à compter du lundi 27 février

- **TRAVAUX DE BATIMENT**

- Ferme des aigrettes : Le maître d'œuvre (cabinet ABCISS de Calais) a présenté l'esquisse et les éléments de permis de construire pour le changement des destinations des locaux lors de la réunion technique le vendredi 10 février.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR**

- Réalisation d'un terrain de STREET WORKOUT
Les travaux sont différés suite à un dépôt de demande subvention pour ce dossier
- Réalisation et aménagement d'une aire de covoiturage
En raison de la procédure de révision allégée du PLU pour pouvoir implanter une aire de covoiturage, les travaux seront reportés durant l'été 2017

- **TRAVAUX EN REGIE**

- Aménagement d'un local de stockage pour le service « voirie » aux ateliers municipaux
La fin des travaux est prévue pour la fin du mois.
- Aménagement d'un local pour entreposer les outils à la MNE : Le local « tombereau » où était stockée la calèche a complètement été vidé et un nouveau local technique a été réalisé dans une partie du berk.

- **PROJET PLACE DE L'EUROPE**

- Rue Victor Hugo

Les travaux ont débuté le lundi 16 janvier 2017.
Les travaux de démolition de trottoirs sont terminés.
La pose des réseaux d'eaux pluviales et bassin écrêteur sont en cours.
La pose des fourreaux, la mise en place des réseaux secs (BT etc...) et le reconditionnement de la chaussée a été réalisée le jeudi 09 février.
Le choix du maître d'œuvre pour la création du parc urbain, l'extension du cimetière, et la réfection de la place de l'Europe et des rues adjacentes se fera lors de la commission achats ce vendredi 17 février.

- **EGLISE DES HEMMES**

Les réceptions des travaux par le cabinet d'architecte T'KINDT a eu lieu le mardi 7 février. Les services techniques procèdent actuellement à la réalisation de travaux complémentaires non prévues dans le dossier initial, à savoir la réalisation de toilettes dans la sacristie, et quelques menus travaux. Les commandes ont été passées aux artisans spécialisés pour le mobilier à restaurer avec l'association « Passion Patrimoine Marckois », à savoir : la rénovation de l'autel, la remise en place des statues et la réparation du confessionnal.

- **AUTRES ETUDES**

- PLU : Le débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et développement Durable) – la présentation vous a été faite en début de séance

- VIDEOPROTECTION : la mise en place de la Vidéo protection se fera dès l'attribution de la subvention au titre du FIPD.
- **SEJOUR A LA NEIGE**
48 enfants des 4 écoles élémentaires de la commune sont partis à la Chapelle d'Abondance en Haute Savoie ce dimanche matin pour une semaine.
La route s'est très bien passée et les vacanciers sont arrivés vers 7h45 ce lundi.
Au programme : leçons de ski avec moniteurs, balades en montage, raquette, visite d'une fromagerie, veillées le soir avec des jeux divers ...
Des informations et des photos sont apportées tous les jours sur le facebook de la ville.
- **MANIFESTATIONS PASSES**
 - La **comédie « Les Bonobos » jouée par les Thibautins** au complexe Hubert SEBAN a de nouveau remporté un vif succès ; + de 300 personnes présentes au complexe H. SEBAN.
 - Evènement exceptionnel : **Gala de boxe/Championnat de France ce vendredi 10 février** : + 1 300 spectateurs au RDV pour le combat « Joffrey JACOB **VAINQUEUR** contre Fouad El MASSOUDI » qui garde son titre de Champion de France catégorie Super-Welters. Un spectacle de haut niveau qui a permis aux amateurs de boxe de passer une excellente soirée.
- **MANIFESTATIONS A VENIR**
 - 2^{ème} édition au Complexe des Dryades « PING'ELITE SHOW » ce vendredi 17 février à partir de 18h30 avec la participation de 16 joueurs parmi les meilleurs régionaux.
 - Jeudi 23 février, organisé par le Conseil Municipal des Jeunes, **CARNAVAL** gratuit pour les enfants du CP au CM1 au complexe H. SEBAN. Les invitations sont à retirer en mairie.
 - Renouveau de la journée du jeu samedi 11 mars au complexe des Dryades de 14h à 19h, venez participer gratuitement à de nombreux jeux de société en famille ou entre amis. Pour tout renseignement : Ludothèque au 03.21.85.87.47.
 - Bientôt le Printemps ! alors RDV le mercredi 15 mars pour le traditionnel repas des anciens à 12h au complexe H. SEBAN - Inscriptions au CCAS 03.21.46.22.16
 - Organisé par le Comité des Fêtes et de la Culture le vendredi 24 mars à 19h toujours au complexe H. SEBAN avec la participation des élèves de 6^{ème} du collège Boris Vian à Marck et la compagnie « le Théâtre sous la pluie », 3 extraits de pièces de MOLIERE MALGRE LUI. Les places sont en vente en mairie.
 - Concert de Printemps gratuit à 16h au complexe H. SEBAN le dimanche 26 mars avec la participation de l'Harmonie Batterie Municipale de Marck accompagnée de la Musicale du Pont de Briques.
 - Thé dansant avec les amis de l'accordéon le 05/03 au complexe H. SEBAN
 - 08 – 09 et 10/03 : inscriptions pour la braderie
 - **Prochain Conseil Municipal** : mardi 28 mars à 18h30

La séance se termine à 22H20